



Preuve juridique de l'e-mail

Par **ExperatooMember**, le **11/05/2010** à **08:44**

Bonjour,

Sachant qu'il est tout à fait possible d'envoyer un mail avec n'importe quelle adresse d'origine (piratage informatique), je me demande si l'e-mail peut constituer une preuve juridique ?

Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **11/05/2010** à **15:22**

bonjour,

d'un point de vue juridique un email peut être produit en justice dans tous les cas ou la preuve est libre comme preuve ou début de commencement de preuve.

sa valeur probatoire sera selon l'appréciation des juges.

cordialement

Par **julius**, le **15/05/2010** à **12:33**

Bonjour,

La preuve de pièces apportées quelles qu'elles soient dépend aussi de la dénonciation par la partie adverse de la légitimité de celle-ci et sur le fondement sur laquelle elle dénoncera cette

preuve.

Ainsi , l'Email n'aura de légitimité que si lors du contradictoire , la partie adverse ne dénonce pas cette preuve.